

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS517

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE 10 SEXIES D

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 10 *sexies* D, introduit au Sénat, relatif à l'extension aux établissements publics de coopération intercommunale de l'exonération de cotisations sociales employeurs pour l'emploi des aides à domicile.